

CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2021

L'an 2021, le 14 septembre à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoints au Maire, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Olivier LE HENAFF, François DUPONT, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

Absents : Aurélie ROUSSEAU (pouvoir à Jérôme SQUELARD), Samuel ROBERT (pouvoir à François DUPONT), Freddy PAILLUSSON (pouvoir à Florent LIRONDIERE).

Secrétaire de Séance : Lydia BEATRIX-BALLET.

Approbation du compte-rendu du 14 septembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du SIVOM :

Anne RULLIER présente un diaporama sur le SIVOM du secteur de Riaillé et en particulier sur la maison France Services : effective depuis 2020, les services sont ouverts à toute la population et ne sont pas seulement réservés aux personnes en difficulté. Il s'agit d'un guichet unique avec des partenaires obligatoires, d'autres organismes sont présents également.

Les objectifs de la Maison France Services :

- Accueillir, informer, orienter
- Accompagner le public
- Animer le territoire
- Promouvoir le service

Commission enfance Jeunesse :

Nathalie ANCIAUX résume les activités de sa commission :

- Restaurant scolaire : Loi Egalim ; livres de recettes, courrier d'encouragement aux enfants dont le comportement s'améliore, encore quelques cas d'enfants turbulents, la petite salle est actuellement bruyante mais des travaux sont programmés.
- Accueil périscolaire : difficultés pour accueillir les enfants de moins de 3 ans.
- Animation musique : débute en octobre, L'OGEC prend en charge les frais pour l'école St Pierre
- Ecole St Pierre : quatre enfants quittent l'école, demande de subvention à venir pour une classe découverte. Chorale le vendredi avec les vacances de Noël
- Conseil communal des jeunes : participation au Téléthon le 3 décembre 2021

Bonnes relations entre les différents acteurs des services scolaires.

Délibération 2021 067 : Convention 2021 - Prise en charge des frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement liés à la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac.

Chaque année, la commune participe aux frais de fonctionnement de la salle de sports de Saint Mars la Jaille pour les élèves Teilléens scolarisés au collège Louis Pasteur. Chaque année la convention revoit les critères de participation, pour 2021, la clé de répartition est la suivante :

	2020
Nombre d'élèves au collège	81,22 %
Charge de la commune de SAINT-MARS-LA-JAILE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, les associations communales	18,78 %

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning 2020/2021 et sera revue chaque année en fonction du planning d'utilisation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** : le Maire à signer la convention pour la participation 2021.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Pour les futures conventions, il sera nécessaire de mettre les choses à plat.

Reçu en Préfecture le 22/10/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_067-DE

Commission Communication :

Lydia BEATRIX BALLET résume les activités de sa commission :

- Progression des réseaux (plusieurs communes demandent des informations sur IntraMuros),
- Les travaux sur le site internet ont bien avancé => mise en ligne mi-janvier 2022,
- Mail aux associations et commerces pour lister les coordonnées et les logos
- Le Mag d'automne : problème de livraison
- Étude en cours pour la réalisation d'un guide pratique avec plan intégré
- Ateliers numériques de la COMPA : peu de succès pour le moment.
- WIFI gratuit : un devis reçu en dessous des estimations ; lieux : centre bourg et espace enfance jeunesse.

Délibération 2021_067 : Vente d'un chemin d'accès - lotissement du Belvédère – annulation de la délibération n°2020-088

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020_088 de décembre 2020 relative à la vente d'un chemin d'accès - lotissement du Belvédère. Monsieur le Maire précise que Mr BESNARD a sollicité la commune pour l'achat d'une parcelle communale afin de desservir sa propriété située au nord / création d'un chemin d'accès entre les lots 2 et 3. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait décidé de fixer le prix de vente à 7.5€ du mètre carré dans le cadre de la vente d'un chemin d'accès aux Consorts BESNARD - lotissement du Belvédère, frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire explique le fait d'annuler cette délibération car lors du Bornage : Mr Daniel BESNARD a fait une nouvelle requête afin de faciliter l'accès à ces terrains. Par conséquent, il demandait à « empiéter » sur le futur lot n°2 du Belvédère initialement prévu pour une surface de 462m² et qui mesure finalement 450m².

Le Maire propose donc de fixer le tarif de vente comme suit :

- 138 m² à 7.50€ du m² (chemin initialement prévu)
- 12 m² à 100€ du m² : cette surface faisait partie du lot n° 2 à l'origine

Les parcelles concernées sont cadastrées : ZD367 et 375.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** : le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 22/10/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_068-DE

Commission Association / Culture / Sports / Tourisme :

Catherine ROUIL résume les activités de sa commission :

- Ce soir je sors mes parents : 22-23-24 oct 2021, une séance pour les scolaires et une séance tout public.
- Théâtre Ailé : résidence fin octobre, spectacle offert le vendredi 29/10, flyers à distribuer avec le logo de Teillé
- Cérémonie du 11 novembre à Teillé cette année – rassemblement place de l'église avec présence de la Fanfare, invitation des enfants pour dépôt de fleurs + verre de l'amitié organisé par les élus.
- Illumina'sons et Petit TeilléThon : le vendredi 3 décembre 2021, reprise du programme de 2020
- Relations avec les associations : réunion le 15 novembre 2021
- Animation pour les aînés : réflexion pour une distribution à domicile comme en 2020 le samedi 18 décembre 2021 + Galette des rois spécifiques pour les 70 ans et +.

Délibération 2021_069 : Budget Principal – décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique la nécessité d'une décision modificative pour augmenter les crédits à l'opération «109- Matériel Service Technique ».

Lors du vote du budget 2021, était prévu l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique (remplacement de la 205) pour un montant de 6 000€ TTC. Pour donner suite à la réception du devis du garage Autosystem pour une Citroën Berlingo de 2016 avec 146 000km pour un montant de 9 190€ TTC, et compte tenu de l'achat prévu d'un nouveau compresseur (890.40€).

Le Maire propose la DM suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152-162 : Aménagement du bourg	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-109 : Matériel- service technique	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la décision modificative n° 3, telle qu'énoncée ci-dessus.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 22/10/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_069-DE

Délibération 2021_070 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'avis favorable du comptable public ;

CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la Commune de Teillé, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2022, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Commune de Teillé a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de Mr Le Trésorier d'Ancenis en date du 25 juillet 2021) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'appliquer à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature pour le Budget principal et les budgets annexes ;
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

*Reçu en Préfecture le 22/10/2021
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_070-DE*

Délibération 2021 071 : Avis relatif à une demande de dérogation au repos dominical des commerces.

VU le courrier de la préfecture en date du 11 octobre relatif à la demande d'avis au sujet d'une demande de dérogation au repos dominical des commerces le dimanche 28 novembre 2021 : Il est envisagé d'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail du département de Loire-Atlantique à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés, hypermarchés).

Conformément à l'article L. 3132-21 du Code du travail, l'avis de votre conseil municipal est sollicité sur ces demandes ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'émettre un avis favorable.
- **ADOPTÉ** : à 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

*Reçu en Préfecture le 22/10/2021
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_071-DE*

Commission bâtiment / Voirie / services techniques :

Florent LIRONDIÈRE résume les activités de sa commission :

Présentation des devis pour la voirie (Milsandière, Bourg et Bois Bautier)

Travaux à la Guibretière : à venir. Le Maire donne lecture du premier courrier de l'association des Miniers de la Guibretière, ainsi que le courrier d'excuse qui a suivi.

Chemin de la Baluère refait

PATA : 12.5 tonnes au lieu de 20 tonnes

Interdire aux poids lourds >3.5T la traversée des villages : le Croix Chemin, la Sionnière, la Rogerie Cimetière : les travaux d'aménagements sont toujours en cours, premiers retours positifs.

Travaux Bâtiments : les travaux dans le restaurant scolaire pendant les vacances scolaires + lumières extérieures de l'espace enfance jeunesse, remplacement des vitres rondes.

Passerelle du plan : l'entreprise a retiré la vieille passerelle, la nouvelle sera posée dès que les massifs bétons seront refaits.

F. Dupont : travaux classe 4=> revoir devis menuiseries

A. Rullier : chauffage de l'église ? toujours à l'étude entre chaudière ou panneaux rayonnants.

D. Bouré : Bar du foot ? dépassement du budget.

L. BEATRIX : manque éclairage rue du pont

Délibération 2021 072 : Avenant n° 1 – Lot 2 Charpente métallique bardage

L'entreprise CAILLER titulaire du LOT 2 - Charpente métallique bardage pour la construction d'une salle de sports et salle polyvalente, a adressé un avenant pour le motif suivant : plus-value sur augmentation des prix du métal.

Montant HT marché initial Lot 2

CAILLER	380 000,00 €
---------	--------------

Montant HT Avenant n° 1 – Devis DEV-21/0302

CAILLER	41 791,46 €
---------	-------------

Nouveau Montant du marché LOT 2	421 791,46 € HT
	506 149,75 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le maire à signer l'avenant n°1 – Lot 2 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Reçu en Préfecture le 22/10/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_072-DE

La subvention de l'agence national des sports n'a pas été accordée, la commune a la possibilité de représenter le dossier en 2022.

Le Maire rencontre prochainement des établissements bancaires pour l'obtention d'un prêt pour ce projet. Il faudra veiller à ne pas impacter les autres projets d'investissement.

Intercommunalité

COMPA : conseil communautaire le 28/10/2021

SIVOM : changement de présidence : André RAITIERE. Problème de recrutement par rapport aux effectifs fréquentant les services.

Informations et courrier :

- Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire : Non préemption DIA04420221W0011 : terrains rue du Belvédère appartenant à Mr BESNARD, parcelles ZD384 ZD378 ZD380 ZD381

→ Calendrier prévisionnel :

Date	Horaire	Réunion
mardi 9 novembre 2021	19h00	Maire et Adjoint
mardi 23 novembre 2021	19h00	Conseil municipal
mercredi 1er décembre 2021	19h00	Maire et Adjoint
mardi 14 décembre 2021	19h00	Conseil municipal
vendredi 14 janvier 2022	19h00	Vœux du Maire – Salle Polyvalente
lundi 24 janvier 2022	19h00	Commission Finances

Questions diverses :

F. DUPONT : inquiétude sur les communes nouvelles

L BEATRIX : ne reçoit plus les comptes rendus des autres commissions.

Fin de séance : 21h30

Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCI AUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Auréli e	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	